



Rapport d'activité 2022

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises

*Espace de développement local – 15 rue de la métairie – 70200 Lure
info@pays-vosges-saonoises.fr – www.pays-vosges-saonoises.fr*

Sommaire

Rapport d'activité des différentes démarches portées par le Pays

- | | |
|--|----|
| 1. La contractualisation | 3 |
| 2. Territoire d'industrie | 7 |
| 3. Le programme LEADER | 8 |
| 4. Le Plan Climat Energie Territorial | 14 |
| 5. Le Contrat Local de Santé | 17 |
| 6. Le Schéma de Cohérence Territoriale | 22 |

Le fonctionnement du Pays

- | | |
|----------------------------|----|
| 1. Les ressources humaines | 29 |
| 2. Le financement du Pays | 30 |
| 3. La gouvernance | 31 |

Extraits du registre des délibérations 32

Extrait de la revue de presse 33

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays des Vosges Saônoises se compose de 6 communautés de communes. C'est un territoire de 144 communes qui compte près de 80 510 habitants.

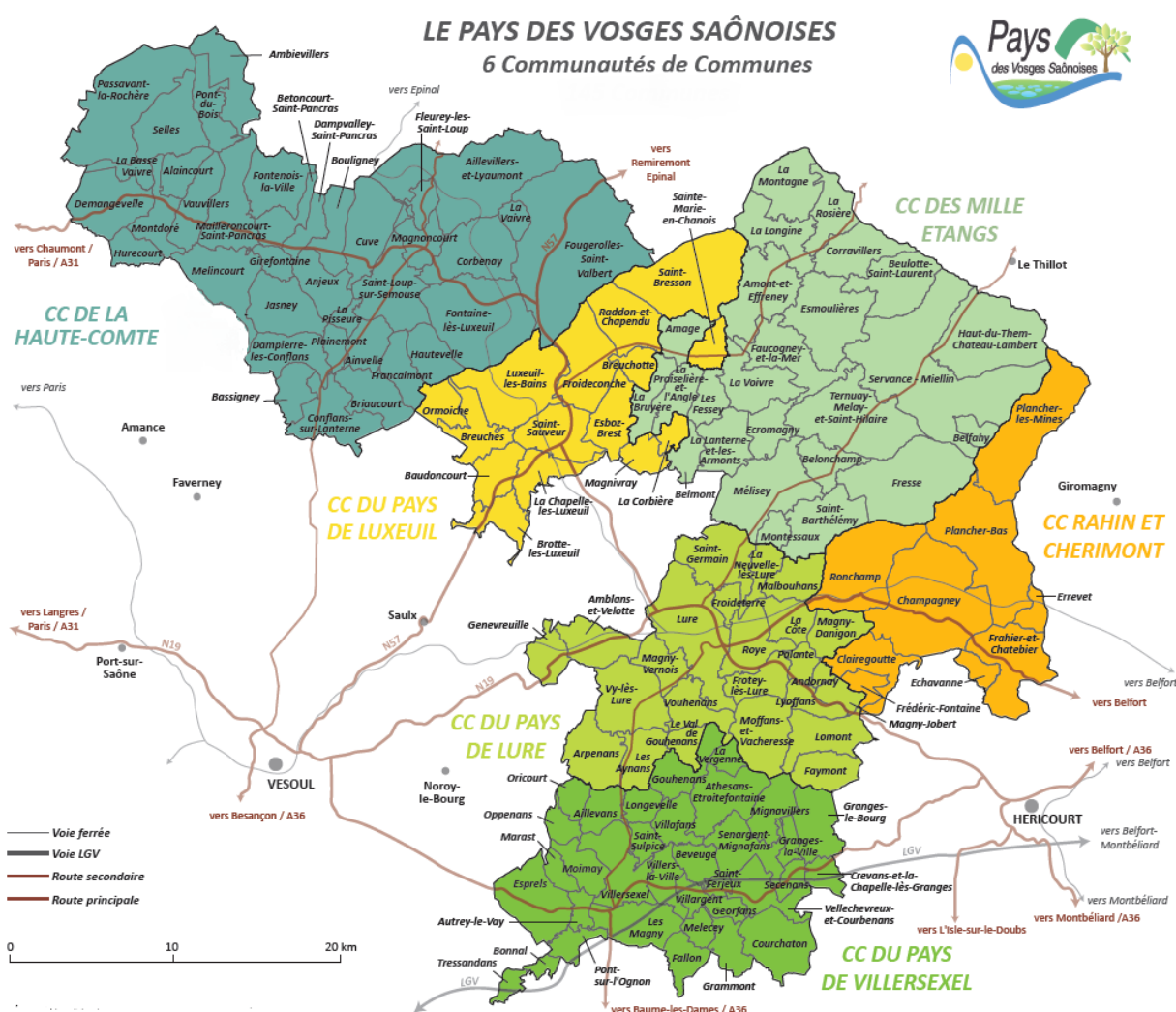
Les actions confiées au Pays sont :

- ✓ la contractualisation avec la Région et l'Etat, fonction essentielle du PETR,
- ✓ la gestion du Programme Européen LEADER,
- ✓ l'animation d'un Plan Climat Energie Territorial, démarche « volontaire » engagée depuis 2012, sous l'impulsion de la Région,
- ✓ la santé et la démographie médicale, depuis 2012 à travers notamment un Contrat local de santé, mis en œuvre avec l'Agence Régionale de Santé
- ✓ l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale, pour lequel un premier projet a été arrêté en 2019.

Pour accomplir ces missions, 6 agents sont actuellement en poste au Pays.

Les missions du Pays en 2022 ont été des missions d'ingénierie, d'accompagnement des porteurs de projets (dans le domaine de la santé, de l'énergie, des mobilités douces...mais également pour les recherches de financement), d'études (sur les friches notamment), de montage de dossiers de demande de subvention (dossiers LEADER).

L'année 2022 a été marquée par la redéfinition du projet de territoire du Pays. A partir du projet de territoire validé en décembre 2021 (à l'occasion du Contrat de Relance et de Transition Ecologique), celui-ci a été complété et enrichi, à travers notamment la préparation de la nouvelle contractualisation régionale, la préparation d'un troisième Contrat Local de Santé et la candidature à un nouveau programme LEADER.



Contractualisation

▪ Contractualisation « Territoire en action » avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

Faisant suite au contrat « Cap Territoire » signé avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2018-2021, le Pays a engagé la préparation de son nouveau Contrat « Territoire en Action » (TEA).

Caractéristiques du Contrat

Le contrat TEA s'inscrit dans les objectifs du SRADDET avec un enjeu fort autour de l'adaptation aux changements climatiques et l'attractivité du territoire. Il repose sur une stratégie globale de territoire déclinée en objectifs stratégiques. Il pourra comprendre 4 axes régionaux d'intervention, dont :

2 axes obligatoires :

- Accompagner les territoires dans l'adaptation aux changements climatiques : au moins 30%
- Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population : maxi 50%

2 axes facultatifs :

- Faciliter l'accès à la santé pour tous
- Favoriser les mobilités durables au quotidien.

Le contrat est conclu pour la période 2022-2028, décomposée en deux périodes :

- 2022-2026 : pour laquelle un montant d'enveloppe est réservé pour des projets qui connaîtront une date limite de dépôt des demandes d'aide au 31 décembre 2025 (projets au stade DCE).
- 2026-2028 : à partir des nouveaux mandats locaux, avec une possibilité d'avenant.

Contrairement aux précédents contrats où la liste des projets financés par le contrat était validée au moment de la signature et figurait dans le contrat, pour TEA, la programmation des projets se fera sur la base d'une à deux programmations annuelles. Chacun des projets entrant dans le champ d'intervention du contrat devra faire l'objet d'une présentation et d'une validation par l'instance de gouvernance du contrat, sur la base d'une fiche-projet. Un avis du Pays sera alors délivré sur la pertinence de l'inscription du projet à la programmation. Avant qu'un projet ne puisse être présenté au bureau, un travail préalable doit être engagé entre le porteur de projet, l'équipe du Pays et les services de la Région, notamment pour vérifier les critères d'éco-conditions.

A travers cette nouvelle contractualisation, la Région poursuit également son soutien à l'ingénierie. Les conditions de soutien aux postes ont été adoptées par la Région en juillet 2022.

Le Pays peut bénéficier d'un soutien régional sur 3 voire 4 postes (le territoire étant reconnu comme territoire fragile) liés à la mise en œuvre des axes stratégiques du contrat.

Ainsi, le soutien aux postes de chargés de mission Plan climat, SCOT-urbanisme et Santé sont prolongés sur la période de contractualisation.

La préparation du contrat en 2022

En février, la Région a sollicité le Pays sur son intention de s'engager dans cette nouvelle contractualisation. Par courrier, en date du 22 février, le Pays a confirmé son souhait de contractualiser avec la Région.

Les contours du nouveau contrat ont été présentés le 11 mars.

Le montant de l'enveloppe a été communiqué le 30 juin. L'enveloppe pour la période 2022-2026 est calculée sur les critères d'un indice de fragilité (indicateurs démographique, économique, équipements, développement humain (santé- éducation- niveau de vie), potentiel financier des territoires. Le Pays dispose d'une enveloppe de **3 856 245€**.

Pour mémoire, le territoire disposait de 3 227 370€ sur le précédent Contrat 2018-2021

La démarche de préparation du nouveau contrat a donc été engagée :

- ✓ Par un bilan du précédent contrat : ce bilan s'effectue au regard de l'atteinte des objectifs stratégiques et des projets soutenus. A ce titre, on constate que le Pays a pu mettre en œuvre sa stratégie, à travers notamment les enjeux de transition écologique, urbanisme durable et santé. Concernant la consommation des crédits : les subventions de tous les projets ont été notifiées. Sur les 16 projets inscrits (contrat initial + plan de relance régional) : 7 ont été réalisés, les autres projets sont soit en cours de travaux, soit encore au stade des études de maîtrise d'œuvre. Des demandes de prorogation des subventions ont ainsi été faite par les porteurs de projet.
- ✓ Par la définition du Projet de territoire et des objectifs stratégiques du contrat. Le travail a été réalisé sur la base du diagnostic de territoire, du projet de territoire (validé en décembre 2021), actualisé et complété par les stratégies : du contrat TEA, du futur programme LEADER et les objectifs de l'AMI FEDER rural. La stratégie a été présentée sous la forme d'un graphe d'objectifs.
- ✓ Par des séances de travail régulières avec les services de la région, essentiellement sur le 2nd semestre. Ces séances ont permis de travailler sur la stratégie du contrat et la déclinaison des fiches actions, l'articulation avec d'autres dispositifs (Centralités rurales en Région, FEDER rural ...), la gouvernance et les moyens d'animation...
- ✓ Par des séances de travail programmées avec les Communautés de communes et les « Petites villes de demain » afin de leur présenter les contours du futur contrat et de commencer le recensement des projets pressentis pour intégrer la programmation du contrat. 12 RDV ont été programmés entre juin et décembre. Ces temps se sont poursuivis sur le début de l'année 2023.

Ainsi les éléments du contrat de territoire et le projet de territoire ont été présentés aux élus du bureau le 10 novembre. A cette occasion et afin de poursuivre l'élaboration du Contrat, les élus du bureau ont validé :

- que l'instance de gouvernance du contrat soit le Bureau du Pays
- le fait de retenir les 4 axes stratégiques au contrat (2 obligatoires + les 2 optionnels).
- que les subventions ingénierie soient sollicitées pour les 3 postes de chargé de mission : Plan Climat, Urbanisme durable, Santé.

La démarche d'élaboration s'est poursuivie, une première proposition de convention du Contrat a été adressée le 21 décembre aux services de la Région.

▪ Appel à Manifestation d'intérêt « FEDER rural »

La Région Bourgogne-Franche-Comté, en sa qualité d'autorité de gestion du programme FEDER pour la période 2021-2027 a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des territoires de la région pour mettre en œuvre la partie du programme consacrée au développement rural.

Cet AMI est ouvert du 1er juillet 2022 au 31 mars 2023. Le fait de candidater à cet AMI permettra donc de rendre les projets du territoire éligibles aux crédits FEDER rural.

Pour répondre à l'AMI, le Pays devra présenter une stratégie territoriale, accolée à la stratégie de contractualisation Région « Territoire en action », complétée le cas échéant par les 4 thématiques du FEDER rural :

- ✓ Villages intelligents
- ✓ Mobilité durable
- ✓ Renouvellement urbain
- ✓ Tourisme durable et patrimoine culturel

L'enveloppe régionale est de 32,9 Md'€, il n'y a pas, contrairement à LEADER, de répartition de l'enveloppe entre les territoires. Les dossiers de demande de subvention seront déposés par les porteurs de projets à la Région, après avoir obtenu un avis favorable du Pays (basé sur la conformité du projet à la stratégie).

Si le territoire est retenu, il devra :

- faire connaître les possibilités de financement du programme 2021-2027
- émettre un avis préalable (pièce du dossier de demande de subvention) sur la conformité du projet avec la stratégie du territoire
- valoriser l'action de l'Union Européenne auprès du grand public
- veiller au respect des obligations de publicité

Il s'agit donc d'une mission supplémentaire confiée au Pays.

Le Pays a donc engagé la préparation de sa candidature à cet AMI.

Une information sur les possibilités de financement du FEDER rural et le recensement des projets éligibles a débuté, en même temps que pour le contrat TEA.

▪ Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat et Projet de Territoire

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) est la nouvelle contractualisation de l'Etat avec les territoires qui vise à accélérer la relance et accompagner les transitions écologiques, démographiques, numériques et économiques dans les territoires. Le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités.

Le contrat est basé sur un projet de territoire, définit pour l'ensemble du Pays et d'un programme d'actions à l'échelle des 3 Communautés de Communes signataires. Des conventions financières annuelles fixeront les moyens alloués par l'Etat pour le financement des actions.

Le CRTE du Pays des Vosges Saônoises regroupe les Communautés de communes des 1000 étangs, du Pays de Luxeuil et du Pays de Villersexel qui ont souhaité contractualiser à l'échelle du Pays. Les trois autres Communautés de communes ont contractualisé à leur propre échelle.

L'élaboration et l'animation du CRTE sont assurées par le Pays des Vosges Saônoises, de manière conjointe avec les 3 intercommunalités signataires.

Après la préparation du contrat en 2021 (définition de la stratégie et recensement des actions), celui-ci a été signé le 26 janvier 2022.



Suite à cette signature, le travail été engagé afin d'établir la convention financière 2022. Une réunion bilatérale entre les services de l'Etat, les 3 Communautés de communes et le Pays a eu lieu le 14 avril.

Une proposition de convention financière a été transmise par les services de l'Etat en juillet. Elle a fait l'objet d'échanges pour être finalisée à l'automne.

En parallèle, la préparation de la convention 2023 a été engagée à partir de septembre. Le Pays a coordonné le recensement des projets effectué par les Communautés de Communes.

Ainsi, le 9 décembre 2022, s'est tenu le comité de pilotage en présence de Monsieur le Sous-Préfet.

Cette séance a permis la signature de la convention financière 2022, la préparation de l'avenant au CRTE (permettant de mettre à jour la liste des fiches actions) et la préparation de la convention financière 2023 par la présentation des projets engagés en 2023.



Territoire d'industrie

Le territoire Vosges Saônoises a été identifié « Territoire d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. Il comprend les 5 communautés de communes : Haute Comté, Pays de Luxeuil, Pays de Lure, Mille Etangs, Rahin et Chérimont.

En 2019 et 2020 le Pays a assuré l'animation de la démarche afin d'élaborer le contrat et ses fiches actions.

Depuis 2021, l'animation est assurée par la CCI de Haute-Saône pour une période de 3 ans.

Le Pays est positionné pour le suivi de deux fiches actions : la requalification des friches industrielles et la structuration de la filière bois.

En 2022, le contrat Territoire d'industrie a été actualisé par les Communautés de communes et le Pays en début d'année. Il a ensuite été transmis à la Région et l'Etat en avril, en vue de sa signature. Une date de signature n'a pas pu être arrêtée compte tenu de manque de visibilité des partenaires sur la suite du dispositif Territoire d'industrie.

Le Pays a participé à la réunion du comité de projet réunissant tous les partenaires, le 22 septembre.

A cette occasion le dispositif *Rebond Industriel* a été évoqué. Il couvre les Territoires d'Industrie des Vosges Saônoises et du Nord Franche-Comté et vise notamment à la définition d'une feuille de route industrielle dont le rendu est prévu début 2023. Dans ce cadre, le Pays a participé à une séance de travail le 17 novembre pour la définition de cette feuille de route.



Par ailleurs, dans le cadre de ce dispositif, le chargé de mission Plan Climat du Pays, a accompagné des projets des entreprises et industries essentiellement dans la filière Forêt-Bois en partenariat avec le chargé de mission Environnement de la CCI de Haute-Saône.

La filière forêt bois est très présente sur le territoire du Pays, où la valorisation des connexes évolue avec la montée en puissance du bois énergie. Par ailleurs, les dispositifs d'aide en vigueur sont disparates et ne sont pas suffisamment incitatifs pour accompagner l'investissement sur les connexes.

De ce constat une réflexion est en cours avec une proposition de monter une opération visant à améliorer le tri, les conditions de stockage et la préparation des connexes de la première et seconde transformation du bois en vue de faciliter leur valorisation.

L'objectif serait également de pouvoir proposer un dispositif d'aide spécifique et incitatif à l'échelle du territoire d'industrie des Vosges Saônoises.

Dans ce cadre une rencontre technique a eu lieu avec l'Agence Economique Régionale le 10 mars.

Programme LEADER

L'année 2022 était marquée par la fin de la programmation des dossiers du programme 2014-2022 et en parallèle la préparation de la candidature à un nouveau programme LEADER 2023-2027.

▪ Programmation des derniers dossiers 2014-2022

Pour rappel, le Pays a été retenu en 2015 pour porter un second programme LEADER permettant de mobiliser près de 3 millions d'euros de crédits FEADER pour soutenir les projets visant à :

- ✓ accroître les actions en faveur du climat favorisant la création d'activités : méthanisation, mobilité, sobriété énergétique...
- ✓ conforter l'aménagement du territoire et le promouvoir grâce à ses atouts et richesses : structuration et promotion touristique, valorisation des ressources agricoles et sylvicoles...

Initialement prévue jusqu'en 2020, la programmation des projets a été reportée de deux ans soit jusqu'à fin 2022.

L'année 2022 était donc la dernière année de programmation de ce programme : tous les dossiers de demande de subvention devaient être instruits et déposés en Région en juillet 2022 puis programmés avant la mi-décembre.

Avec un taux de programmation de seulement 11 % de son enveloppe totale FEADER en début d'année et près de la moitié des dossiers LEADER du vivier à instruire, l'enjeu était donc conséquent.

Ces échéances contraintes ont pu être tenues, puisqu'en fin d'année, tous les projets du vivier ont pu être programmés, avec un taux de programmation de 100% de l'enveloppe 19.2 dédiée aux projets.

▪ Animation du comité de programmation et programmation de dossiers

Le comité de programmation a été sollicité à 6 reprises en 2022 :

- à l'occasion de 2 consultations écrites : du 13 au 31 octobre et du 10 au 29 novembre,
- en présentiel à l'occasion de 4 réunions : le 10 mars, 12 mai, 12 juillet, 1^{er} décembre.

Ces réunions ont permis à la fois de programmer les dossiers et d'apporter des ajustements aux règlements d'intervention LEADER, afin d'ajuster au mieux la maquette au regard des projets du vivier.

16 dossiers ont été programmés en 2022 :

Le 10 mars :

- ✓ Création d'un Office de tourisme / Commune de Luxeuil-les-Bains
- ✓ Soutien à la muséographie / scénographie de l'Éclésià de Luxeuil-les-Bains / Commune de Luxeuil-les-Bains
- ✓ Animation et fonctionnement du GAL des Vosges Comtoises 2020 / Pays des Vosges Saônoises.

Le 12 mai :

- ✓ Création d'une voie verte entre Lure et Val de Gouhenans / CC du Pays de Lure
- ✓ Animation et fonctionnement du GAL des Vosges Comtoises 2021 / Pays des Vosges Saônoises

Le 12 juillet :

- ✓ Etude touristique : accompagnement à la définition du positionnement, de la stratégie et de la structuration touristique du territoire des Vosges du sud / Conseil départemental de Haute-Saône
- ✓ Réhabilitation d'un bâtiment pour l'accueil de la Maison du tourisme à Faucogney-et-la Mer / CC des 1000 Etangs

Consultation écrite du 13 octobre au 31 octobre :

- ✓ Faire connaître et valoriser le réseau « Saveurs des Vosges Comtoises » / Association « Saveurs des Vosges Comtoises »
- ✓ Réalisation d'un schéma directeur des mobilités douces / Pays des Vosges Saônoises
- ✓ Extension de voie verte Vouhenans - La Côte / CC du Pays de Lure
- ✓ Création d'une voie verte / Commune de Giromagny
- ✓ Animation et fonctionnement 2022 du GAL / Pays des Vosges Saônoises
- ✓ Animation et fonctionnement 2023 – 2024 du GAL / Pays des Vosges Saônoises

Le 1^{er} décembre :

Rapport d'activité 2022 – PETR Pays des Vosges Saônoises

- ✓ Evènement « SlowUp » / Conseil Départemental de Haute-Saône
- ✓ Représentations d'une pièce de théâtre « Climax » / Pays des Vosges Saônoises
- ✓ Construction de passerelles dans le cadre de travaux connexes à la voie verte Ronchamp – Champagney / CC Rahin et Chérimont

La dernière réunion du Comité de programmation, le 1^{er} décembre a permis de programmer les derniers dossiers du vivier et d'atteindre ainsi une programmation de 100% de l'enveloppe 19.2 consacrée aux projets. Le niveau de consommation de l'enveloppe totale (mesures 19.2, 19.3 et 19.4) de 3 000 000 € a atteint les 97,56 %, soit un montant programmé de 2 926 893,73 €.

A présent, il reste à finaliser, en 2023 l'accompagnement de ces projets jusqu'au versement de la subvention par la constitution des dossiers de paiement avec les porteurs de projets.

▪ Bilan provisoire du programme

Ce dernier comité de programmation a également été l'occasion de faire un point d'étape sur la conduite de ce programme, dans l'attente du bilan final, qui sera réalisé une fois le versement de l'ensemble des crédits LEADER.

✓ Quelques chiffres

- Nombre de contacts pour un financement LEADER depuis 2016 : **190**
- Nombre d'avis d'opportunité favorables : **39**, 3 dossiers ont été abandonnés après avoir reçu à cet avis
- Nombre de projets soutenus via LEADER/FEADER : **18**
- Nombre de projets soutenus et basculés en crédits régionaux : **18**
- Total des projets soutenus : **36**

Ce sont donc **2 926 893,73 €** de crédits FEADER LEADER qui ont été programmés (projets + animation) ; s'ajoutent à cela les **342 409,86 €** de crédits régionaux attribués aux projets basculés en Région, soit un total de **3 269 303,59 €** de crédits pour le territoire du GAL.

On constate toutefois un décalage important dans le versement des subventions FEADER, à ce jour seuls trois dossiers (deux projets et 1 dossier animation du GAL) ont été payés.

✓ Liste des projets soutenus via LEADER par le FEADER

MESURE 19.2 PROJETS		
Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant programmé
Fiche action 1.2 - Proposer des alternatives à la voiture individuelle		
CC Pays de Villersexel	Création d'une voie verte entre Gouhenans et Villersexel	185 930,28 €
CC Pays de Lure	Création d'une voie verte - Lure Val de Gouhenans	246 724,84 €
CC Pays de Lure	Création d'une voie verte - Vouhenans La Côte	282 984,16 €
CC Rahin et Chérimont	Création d'une voie verte - Ronchamp Champagney	437 072,47 €
Commune de Giromagny	Création d'une voie verte Giromagny	420 980,00 €
Pays des Vosges Saônoises	Schéma Directeur Mobilités douces	37 335,00 €
Fiche action - Structurer et développer une filière touristique durable / Volet A : Hébergements touristiques – Office de Tourisme et musées/centres d'interprétation		
CC Mille Etangs	Office de Tourisme de Faucogney	46 254,64 €
Commune de Luxeuil-les-bains	OT de Luxeuil-Vosges du sud	314 939,33 €
Commune de Luxeuil-les-bains	Muséo / scénographie Ecclésia	274 064,64 €
Fiche action 2.1 - Volet C : Formation des acteurs du tourisme – Etudes/schémas de l'offre touristique des Vosges du Sud – Opérations visant à la promotion du territoire.		
OT de Luxeuil Vosges du Sud	Action de communication et de promotion 2017-2019	36 917,63 €
CD de la Haute-Saône	Etude stratégie Vosges du Sud	15 620,08 €

Fiche action 2.2 - Accroître la valorisation des ressources agricoles et sylvicoles Volet A : Agriculture		
Asso Site remarquable du goût	Actions de promotion "site remarquable du goût"	10 394,52 €
Asso Saveur des Vosges Comtoises.	Création d'outils de promotion, évènementiels	5 405,56 €
Fiche action 2.2 - Accroître la valorisation des ressources agricoles et sylvicoles - Volet B : Sylviculture		
SARL Sundgaubois	Achat d'un crible et chargeur pour plaquette forestière	77 875,60 €
Fiche action 2.3 - Encourager l'appropriation positive du territoire par les arts, la culture et les loisirs – en résonance avec les priorités du GAL.		
Association Œuvre ND du Haut	Parcours d'interprétation croisements interreligieux	7 867,44 €
Association Les Pluralies	Festival les Pluralies / Ateliers enfants 2019	9 289,80 €
MESURE 19.3 COOPERATION		
Pays des Vosges Saônoises	Spectacles CLIMAX	14 238,60 €
Conseil départemental 70	Evènement SlowUp 2021	49 244,52 €

✓ **Liste des projets soutenus via LEADER par la Région Bourgogne-Franche-Comté**

Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant subvention
Fiche action 1.1 - Accroître les capacités de gisement de la méthanisation		
CC Pays de Lure	Etude de potentiel et de faisabilité préalable à la création d'unité de méthanisation	13 333,00 €
Fiche action 1.2 - Proposer des alternatives à la voiture individuelle		
CC des Mille Etangs	Achat de 10 vélos à assistance électrique pour la location	13 333,00 €
CC Haute-Comté	Evaluation environnementale préalable à l'aménagement d'une voie verte	15 500,00 €
Commune de Fougerolles	Création d'une aire de covoiturage	52 055,00 €
Fiche action 1.3 - Augmenter la capacité d'agir des citoyens vers plus de sobriété énergétique		
CC Pays de Lure	Achat de lunettes à réalité virtuelle pour sensibiliser au tri des déchets	7 114,00 €
Association « TERRES »	Foire « Les bio'jours » 2018	6 959,79 €
Fiche action 2.1 - Structurer et développer une filière touristique durable - Volet A : Hébergements touristiques – Office de Tourisme et musées/centres d'interprétation		
Particulier : M. Belpérin	Création d'un meublé de tourisme « Gîte des Vosges du Sud » - Ronchamp	16 357,00 €
Particulier : M. Banwarth	Création de 4 chambres d'hôtes – Sénargent	19 200,00
Commune de Fougerolles	Création d'une aire de camping-cars, aire de jeux et de pique-nique	21 559,00 €
SAS Camping-cars Park	Création d'une aire de services et de stationnement pour camping-car	28 188,00 €
Fiche action - 2.1 - Volet B : Equipements de loisirs - Parcours touristiques		
CC Haute-Comté	Aménagement du site de la source du Planey	4 639,00 €
CC Pays de Lure	Aménagement de la base de loisirs La Saline	19 007,00 €
CC Rahin Chérimont	Aménagement de la base de loisirs des Ballastières	46 475,00 €
Fiche action 2.1 - Volet C : Formation des acteurs du tourisme – Etudes/schémas de l'offre touristique des Vosges du Sud – Opérations visant à la promotion du territoire		
Destination 70	Plan de communication Vosges du Sud	21 078,07 €
Fiche action - 2.2 - Accroître la valorisation des ressources agricoles et sylvicoles - Volet A : Agriculture		

CC Rahin Chérimont	Structuration des circuits courts locaux	31 973,00 €
Fiche action 2.3 - Encourager l'appropriation positive du territoire par les arts, la culture et les loisirs – en résonance avec les priorités du GAL		
Association « AMBA » Ecole d'Art de Belfort	Point de vue : un art de l'environnement / parcours d'interprétation artistique temporaire	12 432,00 €
Association « Les quatre horizons »	Festival pédagogique et sociétal "Musique aux quatre horizons", 2018	3 924,00 €
Association « Musique et Mémoire »	Résidence de création culturelle, ensemble Les Timbres, 2018	9 283,00 €

■ Préparation de la nouvelle candidature LEADER 2023-2027

Dans le cadre de la période de programmation des fonds européens 2023-2027, la Région en tant qu'autorité de gestion du FEADER a lancé un appel à candidatures afin de sélectionner des Groupes d'Action Locale (GAL) qui porteront les programmes LEADER sur la période.

Par délibération en date du 9 décembre 2021, le Comité syndical s'était prononcé favorablement à la préparation d'un nouveau programme LEADER.

L'appel à candidature, lancé en février a été présenté le 10 mars en Comité de programmation LEADER et le 17 mars en Comité syndical.

Ainsi, le Pays a mené une concertation auprès des acteurs locaux, en vue de l'élaboration du dossier de candidature, dont la date limite de dépôt était fixée au 29 juillet 2022.

Définition de la méthodologie : une candidature élaborée en interne et une concertation adaptée

La première étape a été le choix par le comité syndical et le comité de programmation de la méthodologie pour préparer cette candidature. Le Pays a souhaité tenir compte des enseignements de son expérience dans la conduite des deux précédents programmes LEADER, pour orienter la méthodologie d'élaboration de la stratégie.

Dans ce contexte, l'objectif du GAL a été de proposer une stratégie et un plan d'action :

- adaptés au territoire : en partant du projet de territoire, des éléments disponibles de diagnostic, des projets potentiels ...
- articulés avec les autres dispositifs : en identifiant dès le départ les autres modalités de financement des projets, pour optimiser l'aide LEADER
- qui pourront être mis en œuvre au regard des points d'instruction : en tenant compte des conditions de montage des dossiers de demande d'aide.

Il a ainsi été décidé que la candidature soit portée en interne par l'équipe du Pays. Ce choix permettant de valoriser la connaissance des points règlementaires d'instruction (Régimes d'Aides d'Etat, coût raisonnables...), l'articulation avec les autres dispositifs financiers et techniques portés sur le territoire.

Concernant les modalités de gouvernance et de concertation, elles ont également été adaptées au contexte. Ainsi, il a été décidé de s'appuyer notamment sur le comité de programmation actuel, qui connaît bien les spécificités de LEADER et de mettre en place un comité de pilotage resserré composé de membres publics et privés issu du comité de programmation.

Définition des attentes vis-à-vis du prochain programme

En partant des constats du programme LEADER en cours, les premières réflexions du comité de pilotage réuni le 28 avril et 5 mai ont porté sur les attentes vis-à-vis du prochain programme. Cela a donné lieu à plusieurs principes, qui ont été complétés lors des différentes phases de concertation.

Choix des 4 thématiques par le comité de programmation

Un travail préalable a également été engagé par le comité de pilotage afin de définir les thématiques de la stratégie LEADER. Les 7 thématiques proposées dans l'appel à candidature Leader ont donc été analysées au regard du projet de territoire. Afin d'optimiser l'aide LEADER, une priorisation des thématiques a été effectuée au regard de l'articulation avec les autres dispositifs et financements et des projets susceptibles d'émerger (nature des projets « compatibles » avec l'instruction LEADER, projets favorisant l'innovation, l'expérimentation ...).

Ces éléments ont amené le Comité de programmation à retenir les 4 thématiques suivantes lors de la réunion du 12 mai :

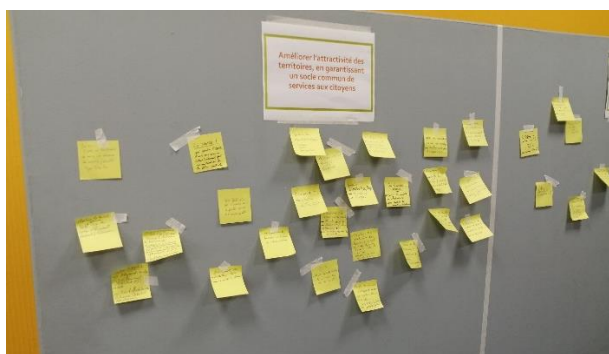
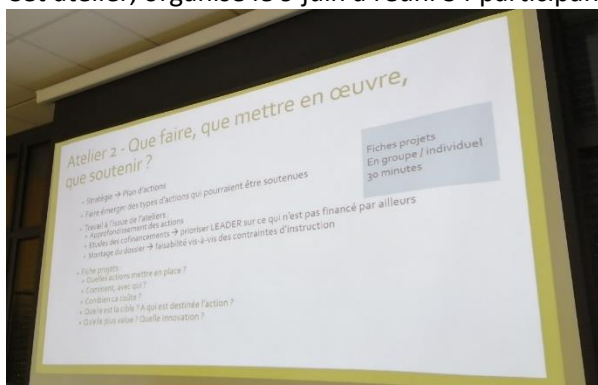
- ✓ Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires
- ✓ Améliorer l'attractivité des territoires, en garantissant un socle commun de services aux citoyens
- ✓ Développer l'économie de proximité
- ✓ Développer les programmes culturels, le sport pour tous, les loisirs et la vie associative.

Définition de la stratégie locale de développement et des fiches actions à l'issue de la concertation

A partir de ces thématiques, la stratégie locale de développement spécifique à LEADER a été élaborée.

Pour ce faire, le Pays a organisé un temps de concertation sous la forme d'un atelier en invitant les acteurs publics et privés impliqués et concernés par les thématiques retenues.

Cet atelier, organisé le 9 juin a réuni 34 participants.



Il était organisé en 2 temps qui ont permis d'identifier :

- les enjeux de la stratégie, à partir des besoins constatés, des menaces, des potentiels...
- les projets susceptibles de répondre aux enjeux, à soutenir via LEADER.

Près de 105 propositions ont ainsi été formulées.





Un rendu des ateliers a été présenté au Comité de pilotage le 23 juin. A partir de ce travail, un projet de stratégie locale de développement et sa déclinaison en 6 fiches actions ont été proposés.



Ils ont fait l'objet d'une présentation en conférence des maires, le 30 juin. Il a en effet été décidé d'organiser une réunion de la conférence des maires, spécifique à LEADER afin de présenter ce qu'est le programme, la proposition de la future stratégie LEADER et d'amener les maires à faire part de leurs attentes vis-à-vis des éléments proposés et des compléments à apporter.

Le projet de stratégie et les fiches actions ont été ensuite présentés pour validation et pour d'ultimes arbitrages :

- en comité syndical le 7 juillet
- en comité de programmation le 12 juillet.

En complément, une séance de travail a été organisée le 19 juillet avec les GAL voisins de la Région sur le thème de la coopération. Une autre séance s'est tenue avec des GAL du Grand-Est présents dans le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

La rédaction du dossier de candidature a été finalisée au cours du mois de juillet et le dossier a été déposé le 29 juillet.

Stratégie et plan d'action envisagés

L'ensemble des travaux réalisés a conduit à orienter et à proposer une nouvelle stratégie locale de développement, adaptée au territoire.

Plusieurs principes ont été retenus pour ce nouveau programme.

Ainsi, l'objectif est qu'ils puissent permettre de soutenir des projets :

- qui répondent à « l'esprit LEADER » : innovation (innovation dans sa nature, dans ses modalités de montage...), expérimentation, émergence de projets, valeur ajoutée du projet soutenu...
- qui contribuent / s'inscrivent dans la transition écologique
- qui vont bénéficier aux habitants du territoire
- qui ne sont pas ou peu financés par ailleurs
- dont le montage du dossier de demande d'aide est compatible avec les exigences d'instruction.

La stratégie proposée dans la candidature se décline en 6 fiches actions :

Adapter l'aménagement du territoire

1 Proposer une mobilité adaptée à la ruralité

2 Valoriser la forêt et la biodiversité comme leviers de la transition

Adapter la façon de créer, de produire et de consommer

3 Economiser les ressources et limiter notre impact

4 Développer l'économie de proximité en s'adaptant aux nouvelles façons d'entreprendre et de consommer

Adapter l'offre de services dans une logique de proximité

5 Proposer de nouveaux espaces de services et de partage

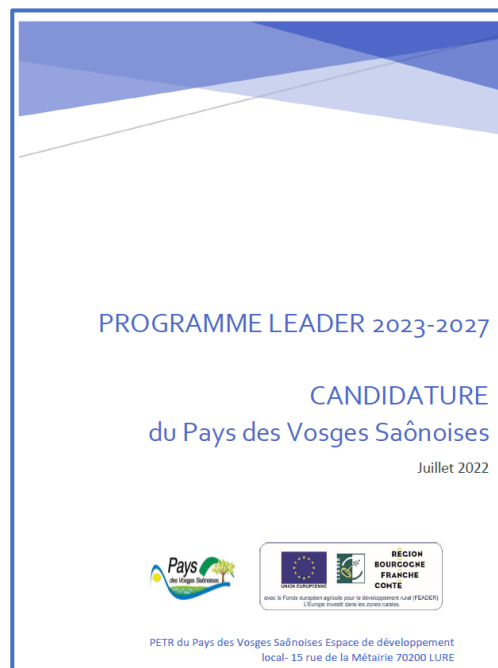
6 Proposer une offre de loisirs et de culture qui renforce le cadre de vie

Un volet coopération est également prévu.

Une audition a eu lieu devant le jury régional le 30 septembre.

Des observations positives ont été formulées sur la candidature : cohérence de la stratégie avec les enjeux et bonne prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques

L'assemblée régionale réunie les 25 et 26 janvier 2023 a retenu la candidature du Pays. Le territoire disposera d'une enveloppe de **2 240 725€** de crédits LEADER pour soutenir des projets dans le cadre du futur programme LEADER.



Plan Climat Energie

La feuille de route du Plan climat a été validée en décembre 2020 pour la période 2020-2025.

En 2022, le déploiement opérationnel du plan d'actions de la feuille de route a été caractérisé par une forte augmentation des sollicitations d'accompagnement des collectivités pour leurs projets et leurs travaux. Ces projets sont principalement orientés vers la rénovation et la construction de bâtiments efficaces, le développement des énergies renouvelables et la réalisation d'infrastructures cyclables.

▪ Accompagnement des projets du territoire

L'accompagnement des communes et communautés de communes est devenue la mission première du chargé de mission depuis la mise en œuvre opérationnelle du Plan Climat. Actuellement ce sont plus de 70 collectivités (environ 200 dossiers) qui ont sollicité l'appui du chargé de mission Plan climat.

En 2022 plus de 30 collectivités, ont été accompagnées par le Pays dans la phase amont des projets, que cela soit dans l'identification des besoins réels, dans les phases de diagnostic et de consultation, ou bien encore dans les restitutions des différentes études.

L'accompagnement effectué par le Pays en 2022 se décline de la manière suivante :

Réalisation de nouvelles chaufferies biomasse avec réseaux de chaleur :

Ce sont 4 AMO qui ont été lancées sur les communes de Vauvillers, Magny-Vernois, Champagny et Granges-le-Bourg.

7 études de faisabilité et schémas directeurs de réseaux de chaleur vont démarrer sur les communes de Corbenay, Villersexel, Senargent, Haut-du-Them, Servance, Villersexel et Fallon.

A Fallon, une réunion publique a été organisée avec l'animateur ENR de l'ADERA afin d'associer les habitants à ce projet. Cette réunion a également permis de nombreux échanges sur la sobriété et l'efficacité énergétique.

Sur la totalité de ces projets de réseaux de chaleur une rénovation énergétique des bâtiments sera menée en parallèle pour réduire les besoins, avec un suivi après travaux pour vérifier les réelles améliorations énergétiques. A cet effet, plusieurs audits énergétiques ont été lancés en 2022.

Accompagnement des projets communaux :

Athesans et Etroitefontaine : Chaufferie biomasse et réseau de chaleur

Autrey le Vay : Rénovation Mairie / logements et Camping municipal

Belotte Saint Laurent : Rénovation logement communal

Champagny : Rénovation Ecole maternelle / Chaufferie Biomasse et réseau de chaleur

Corbenay : Chaufferie Biomasse et réseau de chaleur / Rénovation logements et ancienne cure.

Corravillers : Chaufferie granulés

Crevans et la Chapelle : Rénovation Mairie / Logements / Salle des Fêtes

Fallon : Chaufferie biomasse et réseau de chaleur

Faucogney et la Mer : Création Internat

Georfans : Mairie / logement communal

Granges le bourg : Rénovation de l'ancienne école

Haut du Them -Château Lambert : Rénovation Restaurant /Bar / Epicerie

Luxeuil-les-Bains : Ecole boulevard Richet / Aménagements cyclables à travers le SDMD

Magnoncourt : Rénovation Ecole / Mairie

Moffans et Vacheresse : Rénovation logement communal

Moimay : Rénovation ancien presbytère.

Saint Barthélemy : Rénovation des ateliers municipaux

Saint-Loup sur Semouse : Rénovation énergétique de 3 écoles.

Saint-Sauveur : Rénovation du Groupe Scolaire / Création salle multi activités

Senargent : Rénovation Salle des fêtes et logements communaux / Chaufferie biomasse et mini réseau de

chaleur

Servance : Rénovation Ecoles / Mairie / Chaufferie Biomasse et réseau de chaleur

Vauvillers : Chaufferie Biomasse et réseau de chaleur / Rénovation Mairie / Création Maison de Santé

Vellechevreux et Courbenans : Chaufferie granulés

Villers-la-Ville : Rénovation Mairie logement

Villersexel : Chaufferie Biomasse et réseau de chaleur / Réhabilitation du Parc d'Activités Nautique (PAN) et du vestiaire du Stade / Rénovation de la salle des fêtes.

Accompagnement des projets des Communautés de Communes

CC des 1000 étangs :

- Pôle éducatif de Saint-Barthélemy / Création de deux mini-crèches.

De plus, un état des lieux du patrimoine de la Communauté de communes a été réalisé sur une journée lors de la visite de tous ses bâtiments en compagnie de l'ADERA. Une restitution a été présentée le 31 mars. Il en est ressorti la nécessité de rénover prioritairement les trois gymnases de Saint Barthélemy, Melisey et Faucogney avec le lancement prochain d'audits énergétiques.

CC Rahin et Chérimont :

- Voie verte

- Création mini-crèche à Frahier

CC Pays de Lure :

- Rénovation énergétique du Périscolaire de Magny Vernois

- SIVU Pré du Cœur à Moffans et Vacheresse

- Extension de l'Hôtel Communautaire à Lure et de l'accueil Périscolaire de Vy les Lure

- Aménagements cyclables à travers le SDMD

CC Pays de Luxeuil :

- Centre Aquatique

CC Pays de Villersexel :

- Rénovation énergétique de la crèche à Villersexel

- SIVU Chantereine à Villersexel

▪ **Démarche Plan Bâtiment Petite Enfance**

En novembre 2021, les élus du bureau ont décidé d'engager une démarche globale de prise en compte des enjeux énergétiques et sanitaires des bâtiments accueillant de jeunes enfants (crèches, périscolaires, écoles...). En effet, la grande majorité des futurs travaux concerne ce type de bâtiments au regard des différents dysfonctionnements constatés, de leur coût de fonctionnement de plus en plus élevé et de leur problématique de surchauffe en saison chaude. La rénovation énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur de ces bâtiments est un défi majeur pour les collectivités.

Les enjeux sont à la croisée des démarches du Plan climat et du Contrat Local de Santé.

Une réflexion a donc été engagée en 2022 pour construire une démarche adaptée au territoire.

Différents aspects ont été étudiés : la définition des besoins, les objectifs de la démarche, la méthodologie d'intervention, les moyens (humains, techniques, financiers) à mobiliser, les modalités de financement de la démarche.

Dans ce cadre, le Pays s'est rapproché du Pôle Energie Bourgogne-Franche-Comté pour des échanges d'expérience sur leur dispositif RESET (qualité de l'air intérieur dans les bâtiments de santé). Différents contacts ont été pris avec les partenaires.

Il apparaît qu'une ingénierie est nécessaire pour mettre en œuvre cette démarche afin d'assurer les différentes étapes de la mission :

- Mesurer : qualité de l'air intérieur, polluants, radon
- Etudier le fonctionnement du bâtiment : occupation, maintenance, produits ...
- Accompagner, conseiller : travaux, achat, usages du bâtiment, maintenance
- Informer et sensibiliser : réglementation, bonnes pratiques pour les différents types d'occupants

Au regard des différents contact, une proposition de démarche sera proposée au 1^{er} trimestre 2023.

Pour anticiper la première étape de cette mission (mesure de la qualité de l'air intérieur) et optimiser les

subventions arrivant à échéance mi-2022, le Pays a fait l'acquisition de capteurs pour la mesure de la qualité intérieur.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité sanitaire et énergétique des bâtiments scolaires, le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) a été à la recherche de territoires pilotes candidats à réaliser des études avant/après travaux sur leurs projets en cours.

Des contacts ont donc été pris en fin d'année pour s'inscrire dans cette démarche et bénéficier de cet accompagnement. Finalement, au regard des délais de réalisation des projets du territoire et du calendrier proposé par le CSTB, le Pays n'a pas pu s'inscrire dans ce programme. Le Pays est néanmoins en veille sur d'autres types de démarches auxquelles pourrait bénéficier le territoire.

▪ **Mission d'état des lieux de fonctionnement des chaufferies bois et réseaux de chaleur**

A travers l'accompagnement des différents projets des communes par le chargé de mission Plan Climat, une problématique commune à plusieurs sites a été identifiée.

Plusieurs communes ont été pionnières en matière de bois énergie avec réseaux de chaleur et se posent maintenant la question du devenir de leurs équipements, prolongement de la durée de vie, remplacement, modernisation, augmentation de puissance ou bien encore extension du réseau dans certains cas. De plus à travers le déploiement de la feuille de route et de l'objectif « Zéro Fioul » ; ces communes souhaitent supprimer leurs chaudières de « relève » fonctionnant au fioul afin d'avoir des chaufferies 100 % biomasse.

A cet effet, il est proposé à ces communes de réaliser un programme innovant d'études spécifiques sur ces installations thermiques ayant plus de 10 ans de fonctionnement afin de pérenniser et promouvoir le choix du bois énergie dans la durée.

Bien plus qu'un simple audit de chaufferie classique qui ne prend en compte que certains facteurs, ce type d'expertise serait une analyse globale de l'état des générateurs et accessoires mais également de l'état du réseau de chaleur après de nombreuses années de service.

Le Pays a donc, en lien avec les partenaires (ADEME et Région) élaboré une méthodologie d'étude spécifique.

La première phase de l'étude consisterait à réaliser un état des lieux du fonctionnement actuel dans chaque installation par un organisme indépendant référent. Pour la deuxième phase, il sera proposé aux communes dans lesquelles de forts dysfonctionnements ont été identifiés la mise en place d'actions spécifiques.

Compte tenu du caractère innovant de la démarche, de la logique de mutualisation de moyen et de l'enjeu du bois énergie dans la stratégie de territoire, le Pays portera la première phase de cette étude. La seconde phase sera assurée par chaque commune.

Cela concerne les communes suivantes : Aillevillers-et-Lyaumont, Athesans-Etroitefontaine, Courchaton, Frahier et Chatebier, Haut du Them-Château Lambert, Moffans et Vacheresse , Ronchamp, Fresse, Raddon-et-Chapendu.

La première phase d'étude sera engagée au premier trimestre 2023.

▪ **Déploiement du Schéma Directeur des Mobilités Douces (SDMD)**

Plusieurs communes (Luxeuil-les-Bains, Saint-Sauveur, Champagny, Lure...) ont sollicité le chargé de mission et ont pris en compte le schéma directeur pour la réalisation de leurs aménagements cyclables.

Un document de 8 pages a été créé pour présenter la démarche globale du SDMD : la méthodologie, le maillage des différents itinéraires et les services complémentaires indispensables à développer sur l'ensemble du territoire du Pays. Un rappel a également été fait sur les différents types d'aménagements cyclables réglementaires. Ce document a été envoyé en décembre à toutes les communes et communautés de communes.

ÉLABORATION DE L'ÉTUDE

DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

La ville, « infrastructure » ne peut suffire à développer une politique cyclable globale et cohérente à l'échelle d'un territoire. Les atouts majeurs en plus des services complémentaires pour réussir à augmenter la pratique.

- N°1 - DÉVELOPPER** le développement des services complémentaires (vélos en libre-service, vélos et parkings sécurisés...)
- N°2 - CRÉER** des zones et écosystèmes cyclables (carrés et parcs aux trottoirs, stationnements, etc.)
- N°3 - METTRE EN PLACE** des aménagements cyclables et des vélos (vélos, parkings vélos, etc.)
- N°4 - ACCOMPAGNER** la transition vers des modes de déplacement plus sûrs et plus agréables (vélo et créer un permis associatif vélo pour la réparation scolaire, garage vélo...)

DEUX ACTIONS COMPLÉMENTAIRES ont été définies pour accompagner le développement de la pratique du vélo :

- N°5 - DÉVELOPPER** les services de réparation (vélos de garage, vélos en libre-service, services de réparation pour vélos assistés électriques...)
- N°6 - PROMOUVOIR** le vélo comme mode de transport durable (Kiosques, les stations de vélos en libre-service à la disposition des usagers, attractivité touristique...)

La démarche du Schéma Directeur des Mobilités Douces (SDMD)

Cette démarche vise à définir une stratégie globale de mobilité durable, à l'échelle du Pays des Vosges Saônoises, sur la base d'un diagnostic territorial et d'un état des lieux des services existants. Elle est structurée en quatre phases : 1. Diagnostic, 2. Définition des axes stratégiques, 3. Définition des actions, 4. Mise en œuvre.

Le SDMD est un document stratégique qui définit les orientations et les actions à mettre en œuvre pour améliorer la mobilité des habitants du Pays des Vosges Saônoises.

DEROULEMENT

Une concertation en 3 phases techniques et 1 phase transversale de concertation et de co-construction.

PHASE 1 (juin 2022) : Diagnostic, Analyse des besoins et études sectorielles, Des ateliers sectoriels pour définir les axes stratégiques, Des questionnaires auprès des communes pour intégrer les axes d'intervention dans le SDMD.

PHASE 2 (septembre 2022) : Préparation d'un plan d'action global de développement des infrastructures et services associés, Ateliers de co-construction de la stratégie et de la mise en œuvre des services, Ateliers et ateliers de concertation pour accompagner la pratique.

PHASE 3 (octobre 2022) : Préparation et mise en œuvre de la stratégie de développement des infrastructures et services associés, Définition des actions à mettre en œuvre, Définition des actions à mettre en œuvre, Préparation du schéma directeur.

SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITES DOUCES DU PAYS DES VOSGES SAONOISES

Un outil de planification d'aménagements cyclables pour les collectivités du Pays pour un développement de la pratique du vélo au quotidien.

PRÉSENTATION DES ITINÉRAIRES ET AMÉNAGEMENTS

La vision à long terme d'un maillage de 654 km

Une hiérarchisation en 4 NIVEAUX : Répartir le maillage selon le rôle que le Pays des Vosges Saônoises veut jouer.

- 239 km pour les liaisons de proximité avec les grands centres urbains et les communes limitrophes.
- 144 km pour les liaisons intercommunales et les communes limitrophes.
- 172 km pour les liaisons locales et les communes limitrophes.
- 99 km pour les liaisons locales et les communes limitrophes.

PRÉSENTATION DE L'OUTIL CARTOGRAPHIQUE DYNAMIQUE

Un outil de planification d'aménagements cyclables pour les collectivités du Pays pour un développement de la pratique du vélo au quotidien.

Les atouts majeurs en plus des services complémentaires pour réussir à augmenter la pratique.

LES INFRASTRUCTURES

14 ATELIERS de concertation	654 km de réseaux	106 km de liaisons	1 226 tronçons
-----------------------------	-------------------	--------------------	----------------

À la fin, après la phase de diagnostic de terrain et celle de concertation, 14 ateliers régionaux dans les Communautés de communes du SDMD ont permis de définir un maillage de 654 km réparti en 106 liaisons hiérarchisées et 1 226 tronçons de tailles différentes dans 27 communes.

Le maillage est composé de 14 types d'infrastructures cyclables : 106 liaisons hiérarchisées et 1 226 tronçons de tailles différentes dans 27 communes.

PRÉSENTATION DES ITINÉRAIRES ET AMÉNAGEMENTS

La vision à long terme d'un maillage de 654 km

Une hiérarchisation en 4 NIVEAUX : Répartir le maillage selon le rôle que le Pays des Vosges Saônoises veut jouer.

- 239 km pour les liaisons de proximité avec les grands centres urbains et les communes limitrophes.
- 144 km pour les liaisons intercommunales et les communes limitrophes.
- 172 km pour les liaisons locales et les communes limitrophes.
- 99 km pour les liaisons locales et les communes limitrophes.

PRÉSENTATION DE L'OUTIL CARTOGRAPHIQUE DYNAMIQUE

Un outil de planification d'aménagements cyclables pour les collectivités du Pays pour un développement de la pratique du vélo au quotidien.

Les atouts majeurs en plus des services complémentaires pour réussir à augmenter la pratique.

La création d'un logo spécifique au SDMD est en cours de finalisation, il sera intégré tout d'abord dans la création d'arceaux de stationnement que le Pays va acquérir. Puis ce logo sera décliné sur différents supports (cartes, signalétique des itinéraires...).



- ### Valorisation et introduction du bois dans la commande publique

Deux projets sont accompagnés par le Pays : l'extension du périscolaire de Vy-lès-Lure et la création /extension du nouvel hôtel des services de la Communauté de communes du Pays de Lure. Les partenaires des COFOR et de FIBOIS ont été associés à ces projets. A ce stade d'avancement, le travail a pour but premier la recherche de parcelles de bois communaux répondant aux caractéristiques constructives données par les architectes et bureaux structures dans un rayon proche du lieu de la réalisation des travaux.

En complément de la thématique bois/forêt, le Pays a travaillé avec l'URACOFOR et le CRPF pour la réalisation d'un document sur le partage des usages de la forêt. Ce document, fera l'objet d'une diffusion en 2023.
- ### Création d'un Comité Technique Apicole à l'échelle du Pays

L'enjeu de la pollinisation avait été identifié par les communes comme une action prioritaire de la feuille de route du Plan Climat.

Après différents contacts auprès d'acteurs du territoire engagés sur ce sujet (technicien sanitaire apicole, apiculteurs, élus, associations ...), il a été proposé de mettre en place un groupe de travail pour aider au repeuplement et à la préservation des abeilles : le Comité Technique Apicole qui s'est réuni pour la première fois le 12 octobre.

Ce comité est constitué d'un référent par communauté de communes, il a vocation à faire remonter les problématiques rencontrées, les acteurs volontaires et les actions déjà engagées en matière d'apiculture afin de décliner par la suite un programme d'actions, d'animation et de sensibilisation.



Le premier problème identifié a été le manque de formation. A ce titre le Pays a fait l'acquisition de matériel pédagogique apicole (ruches digitales, ruchettes de démonstration, combinaisons...) qui servira à dispenser des formations par des Techniciens Sanitaires Apicoles et des actions de sensibilisation auprès des scolaires.

Dans le cadre du « Festival des Solutions Ecologiques » ce matériel a été mis à disposition au Rucher-Ecole des Mille Etangs (Fresse) les 24 et 25 septembre.

Concernant la sensibilisation auprès des scolaires, une première expérience avec ce matériel a été faite auprès de trois classes de primaire à l'école de Fresse le 12 décembre.

▪ Démarche REPOS – Région à Energie Positive

Le Pays des Vosges Saônoises a répondu favorablement à la sollicitation de la Région BFC pour participer à l'expérimentation territoriale de projet "*vers une région à énergie positive et à bas carbone en 2050*" afin d'identifier une méthode de déclinaison territoriale de la trajectoire régionale.

A ce titre le Pays a contribué à cette réflexion lors de plusieurs réunions de travail, à l'occasion du lancement de la démarche et de la déclinaison du scénario REPOS .

Contrat Local de Santé

L'année 2022 a été principalement consacrée à la préparation du troisième Contrat Local de Santé. En parallèle, la mission d'accompagnement des projets du territoire auprès des collectivités et des professionnels de santé s'est poursuivie.

Cette année a également été marquée par un contrôle de la Chambre régionale des Comptes dans le cadre d'une enquête nationale sur l'organisation territoriale des soins de premiers recours.

▪ Elaboration du futur Contrat Local de Santé

L'élaboration du troisième Contrat Local de Santé (CLS) a été engagée fin 2019, mais a été retardée en raison de la crise sanitaire.

En parallèle du CLS, le Pays a donc travaillé sur l'élaboration d'une Feuille de route santé afin de définir le cadre des missions santé à l'échelle du territoire et faciliter l'élaboration du futur CLS.

La feuille de route santé du Pays a été présentée aux élus du bureau du Pays le 23 juin, ce qui a permis de valider les orientations retenues et leurs déclinaisons dans le futur CLS.

En début d'année, l'élaboration du CLS a pu reprendre conjointement avec l'Agence Régionale de Santé avec des temps de travail dédiés réguliers tout au long de l'année. Les premiers travaux visaient à définir les enjeux et orientations du futur CLS, la validation du Projet d'Action Territorialisé en vue de leur présentation en Comité de pilotage.

La définition des enjeux s'est basée à la fois sur des éléments de diagnostic, telles que les données santé (Cartosanté, Rezone), sur le bilan du deuxième CLS et sur les retours d'expériences et de terrains des différents acteurs. L'Observatoire Régional en Santé a fourni à l'ARS en septembre un diagnostic du territoire du CLS, qui a permis de conforter les enjeux identifiés.

Les chargés de mission du Pays et de l'ARS ont rencontré une dizaine de partenaires et d'acteurs pour la définition du futur CLS.

Dans ce cadre, un groupe de travail dédié à la thématique des « 1000 premiers jours » s'est réuni le 30 août. Les différents professionnels de santé et de la petite-enfance présents ont exprimés leurs intérêts pour la thématique et leurs souhaits de travailler sur ce sujet.



Les signataires potentiels du troisième CLS ont été sollicités en juin sur leur intérêt pour le futur CLS et leur souhait d'en être signataire : tous ont confirmés ce souhait. En plus des signataires du précédent contrat (Préfecture, Région, Département, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Mutualité Sociale Agricole), il est proposé pour ce nouveau contrat d'associer également les deux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé du territoire.

Le premier Comité de pilotage de ce troisième CLS a eu lieu le 15 septembre à Roye. Les axes et orientations présentés, ainsi que les modalités de gouvernance ont été validés.

A l'issue de ce Comité de pilotage, le travail de rédaction des fiches actions a été engagé en vue de leur présentation aux partenaires début 2023.

La signature du troisième CLS est prévue pour le 1^{er} semestre 2023.

▪ Appui aux professionnels de santé et projets de santé du territoire

L'appui aux professionnels de santé et aux collectivités dans leurs projets de santé est une mission essentielle du poste de chargé de mission santé qui vise à favoriser l'offre de soins du territoire.

Appui aux professionnels de santé déjà installés sur le territoire

✓ Plusieurs temps d'échanges ont été organisés avec les deux **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé** présentes sur le Pays des Vosges Saônoises :

CPTS de Luxeuil : rencontre avec la vice-présidente et la coordinatrice le 14 avril, rencontre avec la coordinatrice le 18 juillet, avec le président le 15 novembre, sollicitation pour la participation à l'Educ'Tour le 8 décembre.

CPTS du Pays Luron : échanges réguliers avec la coordinatrice (rencontres le 6 janvier, le 4 février, le 24 mai, le 25 août), participation aux différentes réunions (le 25 janvier au Groupe de Travail Mission 1, le 4 février au GT Addictions, le 3 mai au GT Sport-santé, le 7 juin à l'AG).

Un travail de coordination et d'articulation entre CLS et CPTS est en cours et devra être pérennisé.

✓ Pour répondre aux besoins des professionnels de santé et suite à la rencontre le 18 janvier avec le CRGE (Conseil Régional des Généralistes Enseignants), une formation délocalisée du CRGE pour devenir Maître de Stage Universitaire a été organisée sur le territoire du Pays le 14 et 15 octobre. Les différents contacts établis par le Pays auprès des médecins généralistes ont permis à 17 médecins d'y participer dont 8 médecins du Pays.



✓ La chargée de mission santé du Pays a accompagné certains médecins généralistes pour la formation de leur assistant médical.

✓ Suite aux échanges avec le Groupement Addiction Franche-Comté et les professionnels de santé du secteur de Saint-Loup-sur-Semouse, une rencontre interprofessionnelle a été organisée le 3 mai sur le temps du midi autour de « l'actualité en addictologie ». Les 10 professionnels de santé présents ont pu actualiser leurs connaissances et échanger sur leur expérience.

✓ Une rencontre interprofessionnelle a été proposée à destination des secrétaires médicales afin de les aider dans leur quotidien à faire face à l'agressivité des patients. Cette rencontre a eu lieu le mardi 8 novembre en soirée avec la présence d'une formatrice spécialisée en Communication Non Violente. Les 14 secrétaires médicales présentes ont apprécié de se rencontrer, de pouvoir échanger sur leur quotidien et sont favorables à de nouvelles rencontres.



✓ Un temps d'échange a été organisé avec les infirmières ASALEE du territoire le 29 mars à la MSP de Mélisey. Ce temps a permis de mieux connaître les missions des infirmières ASALEE, de leur présenter les missions du Pays et du CLS et d'envisager de futures collaborations.



✓ Lors de la rencontre du 10 mars avec les médecins généralistes de la MSP La Louve de Saint-Loup-sur-Semouse et de leur infirmière ASALEE, le projet de dépistage des jeunes enfants grâce à la mallette Baby Sensory test a été évoqué. Afin d'accompagner ce projet qui répond aux priorités des 1000 premiers jours retenu dans le CLS, le Pays a décidé de se doter de 2 mallettes qui seront mises à disposition des professionnels de santé du territoire. La première mallette a été remise à l'infirmière ASALEE le 9 mai. Cette dernière s'est formée à

l'outil et fera un retour régulier sur son utilisation.

Rapport d'activité 2022 – PETR Pays des Vosges Saônoises

✓ Les membres du Pôle de Santé de Lure ont été accompagnés dans la définition et le montage d'actions, notamment l'action Gym Poussette. Des échanges ont également eu lieu avec l'équipe de la MSP de Mélisey pour apporter des pistes de réflexions sur les actions à mener ou sur des mises en relation

Accompagnement des professionnels de santé et des collectivités dans leurs projets de santé et/ou installations

- ✓ accompagnement du projet de MSP de Saint-Sauveur auprès des professionnels de santé et de la commune,
- ✓ accompagnement du projet de MSP de Vauvillers, rencontre avec la commune et appui au montage du projet de santé.
- ✓ accompagnement de la MSP de Saint-Loup-sur-Semouse, échanges avec la commune et les professionnels de santé
- ✓ échanges avec la mairie de Champagny le 17 mars, et rencontre par la suite des MG de Champagny le 04 mai,
- ✓ échanges avec la mairie de Faucogney-et-la-Mer le 26 avril,
- ✓ rencontre de la commune de Luxeuil-les-Bains le 19 septembre sur le projet de Centre de santé communal,
- ✓ rencontre avec le pharmacien de Froideconche le 14 octobre sur le futur projet immobilier.

Le Pays a accompagné des professionnels de santé dans leur projet d'installation :

- ✓ rencontre le 9 mai et échanges avec deux jeunes dentistes sur les possibilités d'installation et sur la mise en réseau avec différents dentistes du Pays (remplacements, informations...),
- ✓ rencontre le 1er juin et échanges avec un kiné sur les opportunités sur le territoire et sur les aides à l'installation,
- ✓ informations sur les aides à l'installation et les opportunités auprès de plusieurs internes et futurs médecins et futures orthophonistes,
- ✓ diffusion auprès des médecins généralistes d'offres de remplacements,
- ✓ rencontre le 03 juin et le 22 septembre avec une médecin remplaçante nouvellement installée dans la Région,
- ✓ réalisation d'une note sur les aides à l'installation mobilisables pour les médecins généralistes à destination de la CCME le 11 octobre.

Promotion du territoire et de sa dynamique auprès des futurs professionnels de santé

Les actions en direction des étudiants de santé et de promotion du territoire sont nécessaires pour impulser et animer une démarche favorable à l'installation de professionnels de santé.

✓ Alors que l'Educ'Tour devait avoir lieu le lundi 17 janvier 2022 le contexte sanitaire n'a finalement pas permis d'accueillir physiquement les étudiants. Ainsi, les différents groupes d'étudiants (105 étudiants des différentes filières Médecins généralistes, Orthophonistes, Sage-Femmes, Masseur-Kinésithérapeutes, Infirmières, Psychologues et Assistants des services sociaux) ont travaillé sur un projet territorial de santé pluridisciplinaire dans les locaux de la faculté de santé de Besançon. L'intervention des chargés de missions auprès des groupes a permis d'apporter des éléments de compréhension sur le contexte territorial, d'expliquer le rôle du Contrat Local de Santé et l'appui possible des chargés de missions. La participation à l'Educ'Tour permet à la fois des rencontres et prises de contact mais aussi d'être identifié comme facilitateur. Au dernier trimestre, des échanges ont eu lieu avec les partenaires de l'Eductour afin d'organiser l'édition 2023 sur le territoire le 16 janvier.

✓ Des contacts ont été établis avec les formateurs de centres de formation : institut de formation infirmier, école de sage-femme afin de présenter la possibilité d'accompagnement du Pays et d'échanger sur les besoins des étudiants (recherche de stages, d'hébergement, de sujet de recherche) .A la suite de ces échanges, une étudiante sage-femme a pris contact avec la chargée de mission en avril sur son futur projet de mémoire portant sur les freins au suivi gynécologique en milieu rural, avec une étude de cas sur la Haute-Saône.

✓ Un travail a été mené auprès de certains étudiants et membres d'associations d'étudiantes :

- rencontre avec une étudiante orthophonie lors de son stage sur le territoire du Pays qui a permis d'envisager de futures collaborations avec plusieurs membres de l'association GEOD (association des étudiants en orthophonie du Doubs).
- rencontre avec le président du SYRC-IMG (Syndicat des internes en médecine générale de Besançon) pour objectif de faire connaître le PVS et l'accompagnement possible, de recueillir les besoins des internes et de

réfléchir à des actions possibles. Suite à cet échange, un document présentant les lieux de stages et les conditions d'accueil pour les internes a été transmis au Syrc-Img qui l'a diffusé en amont du choix de stage aux internes.

✓ Différents contacts ont pu être établis cette année auprès d'étudiants en santé, soit lors de rencontres sur leurs lieux de stage, soit à travers des différents échanges. L'accompagnement auprès de deux étudiantes en orthophonie a permis à l'une d'elles de postuler et de bénéficier de la bourse proposée par la CCPL, impliquant une installation dans 2 ans sur le territoire.

▪ **Suivi, coordination des actions de prévention et accompagnement des acteurs locaux**

✓ Rencontre avec la Maison France Services de Mélisey le 11 mars (mise en place d'actions Bien Vieillir)

✓ Rencontre avec la commune de Champagny le 28 avril (mise en place d'actions Bien Vieillir).

✓ Participation aux différentes instances du Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (RRAPPS) de Haute-Saône : le 13 janvier en visio et le 28 juin. Cette dernière réunion a été l'occasion de présenter aux opérateurs présents les axes de travail envisagés dans le futur CLS et ainsi permettre un premier travail de réflexion sur la déclinaison possible de leurs projets dans le CLS.

✓ Participation à l'Instance Territoriale contre les Inégalités en Santé de Haute-Saône : lors de l'installation de cette instance par l'ARS le 20 juin, les différents acteurs travaillant autour de la précarité ont présenté leurs besoins et leurs projets. Les travaux en cours pourront alimenter le futur CLS et des déclinaisons territoriales pourraient être envisagées.

✓ Différents échanges avec le RéPPOP, la CPTS du Pays Luron et la CCPL ont eu lieu autour de la Maison Sport Santé de la CCPL et du programme Progressons Ensemble Par le Sport santé – PEP'S

✓ Cette année, de nombreuses Communautés de Communes ont élaboré un Contrat Territorial Global avec la CAF. Le suivi et les échanges dans ce cadre ont permis d'identifier des articulations possibles avec le futur CLS et plus particulièrement sur la thématique des 1000 premiers jours.

✓ Dans le cadre de l'Appel à Projets Perturbateurs endocriniens, la Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté proposait des formations « *Perturbateurs endocriniens autour de la périnatalité et la petite enfance - S'en prémunir : des outils pour comprendre et agir* ». Cette action répond aux priorités définies dans le futur CLS (1000 premiers jours et Santé-Environnement). Aussi, le Pays s'est saisi de cette opportunité pour sensibiliser les élus et responsables des services Petite enfance des communautés de communes. Une formation a donc eu lieu le 14 juin et a rassemblé 9 participants.

▪ **Contrôle de la Chambre Régionale des comptes**

En 2022, la Chambre régionale des comptes a engagé le contrôle et l'examen des comptes du Pays des Vosges Saônoises, en tant que porteur d'un Contrat Local de Santé. Ce contrôle s'inscrit dans le cadre d'une enquête commune aux juridictions financières relative à l'organisation territoriale des soins de premiers recours. Ce contrôle a porté sur les exercices 2016 à 2022.

Le contrôle a été ouvert le 29 mars. L'entretien de début de contrôle s'est tenu le 15 avril.

Dans le cadre du contrôle, les services du Pays ont dû produire des documents et répondre à un questionnaire portant la démarche relative à la santé.

Le premier questionnaire a été complété et retourné pour le 29 avril.

Suite à l'envoi de ces éléments un second questionnaire avec des demandes de compléments d'information a été adressé le 16 mai, les éléments de réponse ont été retournés le 20 mai.

L'entretien de fin de contrôle s'est tenu le 9 juin.

Un premier rapport d'observations provisoires a été notifié au Pays le 21 juillet.

Il n'a pas donné lieu à une réponse de la part du Pays.

Le rapport d'observations définitives a été reçu le 3 novembre.

2 recommandations ont été formulées :

✓ *Construire un diagnostic territorial de santé consolidé et actualisé et le partager avec l'ensemble des acteurs*

✓ *Initier une politique d'aide à l'installation et au maintien de professionnels de santé cohérente et coordonnée sur l'ensemble du territoire du Pays des Vosges Saônoises.*

Le rapport final a été transmis 8 décembre.

Il devra faire l'objet d'un débat en comité syndical. Il conviendra ensuite, de préciser les suites que le Pays aura pu donner aux recommandations formulées.

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) / Urbanisme

L'année 2022 a principalement été consacrée à la mise à jour des données de diagnostic (cartes, nouvelles données INSEE, actualité juridique...) et à l'approfondissement du dossier sur certaines thématiques clés (eau, assainissement, friches, zones d'activité économiques...) et au suivi du SRADDET.

L'inventaire des friches, initié en 2020, s'est poursuivi avec la finalisation de la première phase d'Etat des lieux.

■ Elaboration du SCOT

L'élaboration du SCOT a débuté en 2016, un projet de SCOT a été arrêté en avril 2019.

Suite à la consultation des personnes publiques associées et notamment des éléments fournis par les services de l'Etat en 2019 et 2020, plusieurs points du projet devaient être précisés et complétés : la projection démographique, le phasage du développement démographique, les friches, les zones d'activités économiques, la ressource en eau et l'assainissement.

Le Pays a donc engagé ce travail, notamment sur les thématiques d'observation du foncier économique, d'eau-assainissement et de friches.

Le projet de SCOT doit, en parallèle des remarques de l'Etat, se mettre en compatibilité avec la loi *Climat et résilience* d'août 2021 ainsi qu'avec le SRADDET qui est entré en modification afin de se mettre également en compatibilité avec les dispositions de cette loi.

Compte tenu de ces éléments il avait été décidé en 2021 d'engager la reprise du SCOT en vue d'un nouvel arrêt de projet.

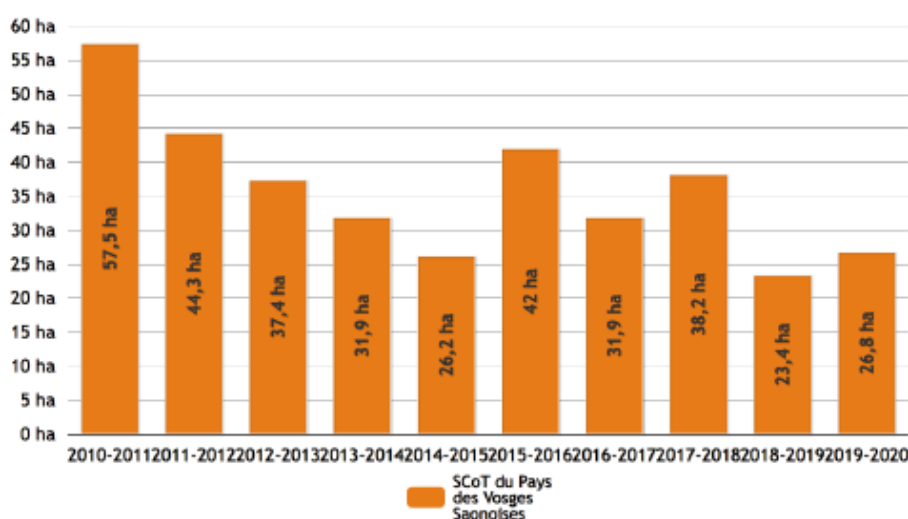
■ Mise à jour du diagnostic

Lors du bureau du 3 mars, la mise à jour du diagnostic a été présentée aux élus. Le diagnostic transversal et prospectif ainsi que de l'état initial de l'environnement confirment les tendances et enjeux mis en lumière par le diagnostic de 2017 :

- une décroissance démographique qui se poursuit,
- une consommation d'espace assez importante mais qui se réduit au fil des années et principalement destinée à l'habitat,
- une population vieillissante et un peu plus précaire que la moyenne nationale,
- un besoin d'adaptation du parc de logements (besoins en petits logements et logements sociaux),
- un patrimoine paysager et environnemental à préserver et mettre en valeur.

Consommation d'espace pour chaque année de 2010 à 2020 :

Source : Corema 2020



Par ailleurs, bien que les ordonnances de modernisation des SCOT du 17 juin 2020 ne s'appliquent au projet que si l'arrêt de projet intervient après avril 2021 (ce qui n'est pas le cas du SCoT des Vosges saônoises arrêté en 2019) dans la mesure où les élus ont opté pour un nouvel arrêt de projet, le SCoT y sera soumis. En synthèse, les modifications portent plutôt sur la forme, cela n'entraînera pas de surcoteur ni de retard dans

le calendrier. La principale conséquence est l'obligation de réaliser un DAACL (document d'aménagement artisanal, commercial et logistique), il s'agit de se saisir des questions d'aménagement commercial et logistique de manière plus approfondie que dans le projet initial.

▪ **Consommation d'espace et SRADDET**

La Région Bourgogne-Franche-Comté a approuvé son projet de SRADDET en juin 2020. Afin de mettre son document en compatibilité avec la loi *Climat et résilience*, la Région a lancé la révision du SRADDET fin 2021. Dans ce cadre, le Pays a participé à la conférence des SCoT qui s'est tenue le 9 février et qui avait pour objectif la territorialisation des objectifs de réduction de la consommation d'espace. Les réflexions issues de la conférence des SCoT ont été transmises à la Région en vue de la révision du SRADDET.

Différents temps de concertation ont été organisés en 2022 par la Région, auxquels le Pays a participé :

- séminaire de lancement SRADDET à Beaune, le 16 mai
- ateliers SRADDET à Baume-les-Dames, le 22 juin
- atelier de concertation de la conférence des SCoT à Dijon, le 5 octobre
- réunion de restitution des ateliers SRADDET, en visio le 13 octobre.

Ainsi, en octobre, la Région a présenté ses hypothèses de territorialisation de l'objectif de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de -50% pour la période 2021-2030 par rapport à la période de référence 2011-2020.

La Région a retenu les « territoires de contractualisation » comme maille de répartition de l'objectif, ce qui correspond sur notre territoire au périmètre du Pays et donc du SCoT.

Pour différencier les territoires, la Région a proposé d'élaborer une clé de répartition composite, combinant les critères « efficacité » et « dynamique » agrémentée d'une clé « rééquilibrage » pour les territoires ruraux les plus fragiles, comme cela a été demandé en ateliers.

Enfin, concernant les données de référence de l'analyse de la consommation d'espace, la Région a fait le choix de se référer au portail de l'artificialisation, qui est l'outil d'analyse au niveau national porté par le CEREMA sur la base des fichiers fonciers. L'ensemble du territoire national est couvert en données et couvre la période de référence indiquée dans la loi.

Ces éléments conduisent, pour le Pays des Vosges Saônoises à un taux de réduction de la consommation foncière de 53.7%, soit une consommation de 151 ha (en référence à une consommation de 325 ha sur la période 2011-2020. Si le taux d'effort proposé est équivalent à celui qui était prévu dans le projet de SCOT, la méthode de la consommation d'espace pour le projet de SCoT réalisé en 2018 par l'Agence d'urbanisme du territoire de Belfort n'étant pas la même, ce qui entraîne une différence dans l'estimation de la consommation d'espace.

Ces différents éléments ont été présentés en réunion de bureau le 10 novembre.

Le choix des données de référence ainsi que de la méthode retenue devront faire l'objet d'un travail concerté avec les services de l'Etat et de la Région, qui ne se sont pour l'heure pas prononcés.

▪ **Observation du foncier économique**

La loi NOTRE a donné aux communautés de communes la compétence obligatoire développement économique. Dans ce contexte, la Région BFC a lancé une démarche régionale de standard de données foncières économiques afin de créer une base de données à jour et accessible par tous les acteurs concernés.

L'AER a engagé une démarche de communication sur cet objectif avec les communautés de communes du Pays. Ce travail d'actualisation des données en matière de développement économique qui intéresse particulièrement le SCoT pour son élaboration et surtout pour son suivi et son évaluation.

Dans ce cadre, le Pays a impulsé la mise à jour de ces données par les Communauté de communes avec le concours de l'AER. La mise à jour des données ZAE pour les 6 communautés de communes a été engagée en 2021 et s'est terminée 2022. Ces données ont ensuite été vérifiées et synthétisées sous forme de tableaux. Un travail sera engagé avec les services de l'Etat afin de définir une présentation claire et compréhensible de ces données ainsi qu'un vocabulaire partagé sur la disponibilité du foncier à vocation économique.

▪ Diagnostic ressource en eau potable et assainissement

Une étude spécifique sur la thématique de la ressource en eau et de l'assainissement a été conduite, avec le bureau d'étude l'Atelier des Territoires. L'objectif est de faire un état des lieux des compétences et de l'état de la ressource sur l'ensemble du Pays et d'en déduire les capacités à moyen terme au regard des projets de développement. Ce travail d'analyse doit servir de base de réflexion sur la définition des mesures à mettre en œuvre face aux faiblesses et risques qui pèsent sur la ressource en eau, l'alimentation et le traitement qui figureront dans le nouveau projet de SCoT.

Compte tenu de l'hétérogénéité des données collectées en 2020, un questionnaire spécifique à la thématique « eau/assainissement » a été élaboré. Il a été transmis aux communes, communautés de communes et syndicats des eaux pour les territoires de la CC des 1000 étangs et de CC du Pays de Villersexel, les autres communautés de communes ayant fait des études récentes dans le cadre de la prise de compétences eau potable/assainissement.

Sur la base de l'ensemble des données collectées auprès des collectivités, de l'ARS et sur les bases de données nationales, des cartes ont été réalisées par le bureau d'études et transmises ensuite pour validation aux collectivités. Un rapport de synthèse a été rédigé en complément de ces cartes.

Cet état des lieux fera l'objet d'une réunion de travail avec les services de l'Etat afin d'enrichir au mieux le projet de SCoT.

Au regard de l'avancement de la démarche, des travaux de mise à jour et précision du diagnostic et afin d'envisager la reprise de l'élaboration du SCOT en 2023, un RDV a été sollicité avec les services de l'Etat. Initialement prévu en décembre, cette rencontre s'est tenue le 27 janvier 2023.

▪ Poursuite de la démarche autour des friches économiques

La reconversion des friches économiques est un enjeu fort pour le territoire. Il a ainsi été décidé fin 2020 d'engager une démarche sur ce thème, comportant plusieurs étapes :

- la définition des contours de la démarche (type de friche) et la méthodologie
- la réalisation d'un atlas des friches
- l'analyse du potentiel des différents sites de l'inventaire
- l'étude du potentiel de reconversion : cette partie de l'étude pourrait être menée par un prestataire extérieur sur des sites d'intérêt sélectionnés par les élus
- la réalisation d'une « boîte à outils » des élus : recueil des dispositions législatives et réglementaires relatives aux sites dégradés et des outils à dispositions des élus pour agir.

L'identification des friches a commencé par l'exploitation des bases de données nationales BASIAS (base de données des anciens sites industriels et activités de services) et BASOL (base de données des sites et sols pollués aujourd'hui remplacée par géorisques), l'inventaire des espaces dégradés mené par l'AER en 2017 et qui avait alimenté le diagnostic du SCoT ainsi que l'étude du patrimoine industriel de Haute-Saône menée par la Région Franche Comté entre 2005 et 2008.

Des entretiens avec les directeurs et chargés de mission développement économique et urbanisme ont été menés dans les communautés de communes pour valider ou réfuter chaque site répertorié et ajouter des sites qui n'apparaissaient dans aucune de ces bases de données.

Pour chaque site retenu, une fiche d'information a été complétée par la communauté de commune ou par la commune concernée.

Des entretiens ont également été menés dans certaines communes concernées.

Plusieurs visites de sites ont été également été organisées (Saint-Loup-Sur-Semouse, Fontaine-lès-Luxeuil, Haut-du-Them-Château-Lambert...).

De nombreuses vérifications ont également été réalisées grâce aux outils numériques : Géoportail, cadastre, google maps, site societe.com.



Un atlas a ensuite été constitué sur la base des fiches de renseignements, les sites classés par intercommunalités. Les sites ont été classés en plusieurs catégories : Friches (avérées) / Sites à surveiller (sites qui occupent encore une activité mais qui sont dégradés et peuvent devenir des friches en cas d'arrêt de l'activité) / Friches en cours de réhabilitation / Friches déjà réhabilitées. Ces deux dernières catégories ont pour but de valoriser les dynamiques de réhabilitation d'initiative privée ou publique qui ont cours sur le territoire.

L'inventaire finalisé a été présenté aux élus du bureau lors du groupe de travail friches du 7 juillet. Les sites ont été présentés un par un, par communautés de communes.

Au total 40 sites ont été retenus sur l'ensemble du territoire.

Le bilan de l'inventaire a été réalisé par la suite et un atlas a été réalisé pour chaque communauté de communes et transmis pour validation pendant l'été.

Une fois cette première étape effectuée, une grille d'évaluation a été réalisée dans le but d'évaluer le potentiel de mutabilité ou réhabilitation des différents sites. Cette démarche d'étude d'analyse du potentiel doit se poursuivre en 2023.

En parallèle, un important travail de recherche documentaire a été conduit afin d'élaborer un guide méthodologique à destination des élus comme cela avait été demandé lors du premier groupe de travail du bureau.



Le 6 septembre, le Pays a été convié par la DDT de Haute-Saône à la présentation d'un outil d'identification et de qualification des friches élaboré par l'Agence d'Urbanisme de Besançon.

La DDT 70 propose de mettre en œuvre cette démarche sur le département par l'intermédiaire des Pays/SCOT Graylois, Vesoul-Val de Saône et Vosges Saônoises. Ce projet global permettrait de donner de la lisibilité à la démarche et de travailler sur des définitions communes, tout en s'adaptant aux spécificités de chaque territoire.

La mission proposée se déroulerait en 3 étapes : une phase de prospection, une phase de référencement et une phase d'évaluation du potentiel.

Dans la mesure où le Pays des Vosges Saônoises, a déjà réalisé son inventaire et a engagé la phase de qualification des sites, une adaptation à la méthode sera nécessaire. Le Pays pourra également faire part de son expérience sur la première phase.

Suite à cette première rencontre, la DDT et l'AUDAB doivent prendre contact avec les trois Pays pour présenter une proposition d'intervention technique et financière afin d'engager cette démarche en 2023.

Le 8 décembre, lors du colloque organisé par la DDT et la Région dans le cadre du réseau Petites villes de demain, le Pays a été invité à présenter la démarche qu'il porte sur les friches. Cette intervention a permis de présenter aux différents partenaires les enjeux de cette démarche, la méthodologie déployée et les premiers enseignements de cette étude.

▪ Suivi des documents d'urbanisme et démarches locales

En tant que porteur d'un SCoT, le Pays des Vosges Saônoises est compétent pour formuler des avis sur les documents d'urbanisme des communes et intercommunalités et sur les demandes de dérogation dans le cadre des ouvertures à l'urbanisation (dont l'instruction est dévolue à l'Etat depuis le 1er janvier 2017). Aussi, l'étude des documents d'urbanisme et la rédaction d'avis ont été réalisées au fil des sollicitations.

- ✓ Suivi de l'élaboration des PLU de Saint-Bresson et de Saint-Sauveur.
- ✓ Suivi et accompagnement de l'élaboration des PLUi des communautés de communes de la Haute Comté, de Rahin et Chérimont (projet arrêté en mai) et du Pays de Villersexel.
- ✓ Consultation sur plusieurs projets de modification simplifiée (PLUi du Pays de Lure, PLU de Villersexel) Le Pays n'ayant pas de remarques sur ces dossiers a rendu un avis favorable tacite.
- ✓ Sollicitation par la préfecture dans le cadre d'une demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale à Corbenay. Le dossier a été présenté en CDAC le 22 mars et les élus du bureau du Pays ont rendu un avis favorable lors du bureau du 3 mars.
- ✓ Participation à une réunion d'examen conjoint le 11 juillet portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Champagny pour la réalisation du projet de terrain de football synthétique.
- ✓ Sollicitation par la communauté de communes du Pays d'Héricourt dans le cadre de l'examen conjoint du 27 septembre portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Echenans-sous-Mont-Vaudois afin de permettre l'implantation d'un pôle culturel et de loisirs.
- ✓ Dans le cadre de l'interSCOT, le Pays a été destinataire du SCoT du Pays Graylois approuvé en début d'année.

Le Pays a également participé :

- aux réunions des Comité de pilotage des dispositifs *Petites Villes de Demain* des communes de Ronchamp/Champagny le 5 juillet, Luxeuil-les-Bains le 14 octobre et Lure le 30 novembre.
- à réunion du bassin de mobilité des Vosges Saonoises organisée par la Région le 27 juin, dont l'objectif était d'échanger sur le contenu du futur contrat opérationnel de mobilité de ce bassin.

Le fonctionnement du Pays

▪ Les ressources humaines

En fin d'année 2022, les effectifs du Pays étaient de 6 agents.

Ainsi l'équipe du Pays était composée :

- d'une **chargée de mission LEADER**
Aurore PERREAU, en poste depuis janvier 2016.
- d'un **chargé de mission Plan Climat Energie Territorial**
Jean-Philippe GONANT, en poste depuis février 2019.
- d'une **chargée de mission Santé**
Charline COUTHERUT, en poste depuis juin 2019.
- d'une **chargée de mission SCOT**
Laura MENGIN, en poste depuis mars 2019.
- d'une **assistante administrative – gestionnaire LEADER**
Yvana SARRE, en poste depuis février 2016.
- d'une **directrice**
Laure BATAILLE, en poste depuis 2007.

Les effectifs ont évolué en cours d'année avec le départ à la retraite de Catherine ORTEGA (assistante administrative à temps partiel 60%) au 1^{er} septembre 2022. L'agent n'a pas été remplacé.



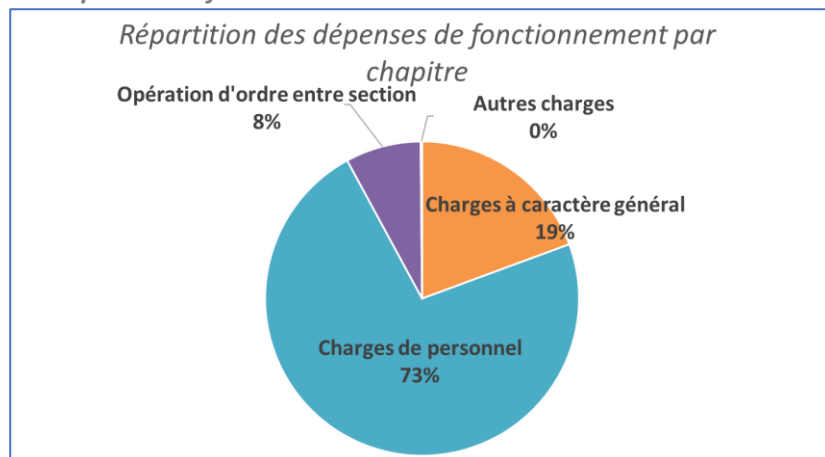
Le financement du Pays

Les ressources

Le fonctionnement de la structure et les actions menées sont financés :

- Par des subventions de la région, de l'union européenne et du département sur l'ingénierie.
- Par des subventions sur les actions portées par le Pays, ces subventions évoluent d'une année sur l'autre en fonction de la nature des projets.
- Par la cotisation des communautés de communes. Cette cotisation est calculée sur la population totale (données actualisées INSEE au 1^{er} janvier). Le montant de la cotisation en 2021 était de 2.70 €/habitant (cotisation depuis 2016).

Les dépenses de fonctionnement



Total dépenses de fonctionnement : **380 030.02€**

Résultats du compte administratif 2022

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice <i>Mandats et titres</i>	380 030.02 €	383 911.45 €	3 881.43€
Report : excédent 2021		765 089.51 €	
TOTAL	380 030.02 €	1 149 000.96€	768 970.94 € <i>excédent de fonctionnement</i>

L'excédent de fonctionnement est constitué en grande partie par le fond de transition énergétique - CEE TEPCV, pour 630 806€.

Investissement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice <i>Mandats et titres</i>	4 167.20 €	30 044.95 €	25 877.75€
Report : excédent 2021		75 015.67 €	
TOTAL	4 167.20 €	105 060.62 €	100 893.42 € <i>excédent d'investissement</i>

Comité syndical du 17 mars 2022

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2022
2. Programme LEADER 2014-2022 Modification de la Délibération n°21-2017 d'approbation de la convention
3. Convention d'accompagnement de l'URACOFOR pour animer le volet forêt/filière bois du Plan Climat.

Comité syndical du 7 avril 2022

4. Approbation du compte de gestion 2021
5. Approbation du compte administratif 2021
6. Affectation du résultat 2021
7. Vote des cotisations 2022
8. Vote du budget primitif 2022
9. Amortissement des biens 2021
10. Programme d'actions 2022 du Plan Climat
11. Programme d'actions 2022 de la démarche Santé

Comité syndical du 7 juillet 2022

12. Candidature LEADER 2023-2027 : présentation et validation des contours du futur programme
13. Programme LEADER 2014-2022 : animation et gestion 2022-2024 – approbation du plan de financement
14. Déploiement de la formation de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) sur le Pays des Vosges Saônoises
15. Contrat de groupe d'assurance statutaire : évolutions réglementaires qui modifie les engagements statutaires des collectivités envers leurs agents.

PAYS DES VOSGES SAÛNOISES

Relance et transition écologique : « Chacun son rythme »

Trois communautés de communes du Pays des Vosges saônoises ont signé le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec la volonté de conjuguer développement économique et transition écologique.

« Chacun à son rythme », rassure Michel Vilbois lors de la signature du CRTE qu'il présente comme une « opportunité » plutôt qu'une « contrainte ». Le préfet n'ignore pas les réticences qu'il peut y avoir devant la prise de compétences dans certains domaines dont l'eau et l'assainissement.

Les présidents des communautés de communes du pays de Luxeuil, du pays de Villersexel et des 1000 étangs ont signé le document. Qui a vocation à être complété par d'autres projets au fil du temps. Thierry Bordot, président du Pays des Vosges saônoises, jouant le rôle « d'harmonisateur » pour la mise en mu-

sique de ce Contrat.

Ne pas remettre en cause le développement

Concernant le coup de frein à donner à l'artificialisation des terres, les directives de Matignon sont claires, précise le préfet. « Il ne s'agit pas de remettre en cause les projets de développement des collectivités ou de mettre sous cloche les projets de territoire ni de passer de 100 % à 0 %. Il faut voir les vrais besoins ». Du côté des 1 000 étangs, Régis Pinot, président de la com com, souhaite que certaines petites zones puissent se développer et annonce dans la foulée la décision des maires de lancer le PLUi (Plan local urbanisme intercommunal).

Manque d'ingénierie

Dans les actions à mettre en route : la réhabilitation énergétique des bâtiments qui sont des passoires, la préservation de la ressource en eau, le développement des usages numériques



Les présidents des communautés de communes invités à réhabiliter les friches. Photo ER/Patricia LOUIS

afin de réduire la fracture numérique, l'inclusion des personnes en situation de handicap, le développement de l'économie et de l'emploi... Des pistes sont aussi à explorer concernant le développement

des pratiques culturelles sur l'ensemble du territoire ainsi que le développement des pratiques sportives dont la natation.

Thierry Bordot évoque le manque d'ingénierie autour des projets et plaide en fa-

veur d'une mutualisation des moyens. Michel Vilbois reconnaît les difficultés du territoire avec des communes qui manquent de capacité d'attraction pour jouer le rôle de ville-centre...

P.L.

Le CRTE signé pour un avenir plus vert dans les Vosges saônoises



ABONNÉS En sous-préfecture de Lure, le préfet Michel Vilbois, et les présidents du Pays des Vosges Saônoises, des communautés de communes des Mille Étangs, du Pays de Luxeuil et de Villersexel ont signé le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), liant l'État aux collectivités précitées. Au sein de ce contrat qui fixe les orientations stratégiques, plusieurs axes ont été définis. Parmi lesquels, on retrouve l'optimisation de l'usage du foncier, la rénovation des bâtiments considérés comme des passoires énergétiques, la préservation de la ressource en eau, le développement des modes de déplacement doux, la favorisation des usages du numérique, l'aide à l'inclusion des personnes en situation de handicap, etc. Au total, près de 50 fiches actions ont été élaborées pour le territoire du Pays des Vosges Saônoises qui couvre trois communautés de communes, soit 74 communes et plus de 31 000 habitants.